



Recours sur permis de construire

Par lilouwork

Bonjour,

Je suis bénéficiaire d'un permis de construire accordée par la Mairie et la DDE.

Un recours au Tribunal administratif a été établi par des voisins dans les délais réglementaires.

Dans la mesure où il n'y pas eu de recours gracieux au préalable adressé à la Mairie, le recours direct au Tribunal est-il recevable ?

Il me semblait qu'un texte de loi récent stipulait que pour décharger les Tribunaux les litiges devaient dans un premier temps être traités dans les collectivités locales avant tout recours au Tribunal.

Quels sont les éléments indispensables (forme du courrier et non contenu) devant apparaître sur le recours afin que celui-ci soit recevable par le Tribunal ?

Si requête conforme, le Tribunal peut-il statuer par écrit sans qu'il y ait d'audience ?

Au secours !!!

Merci d'avance de votre aide